

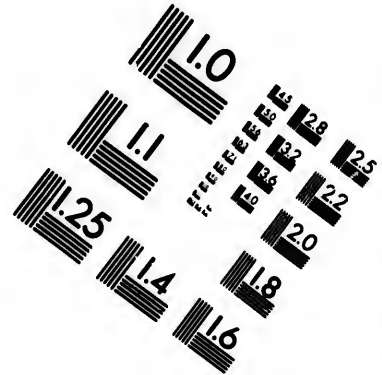
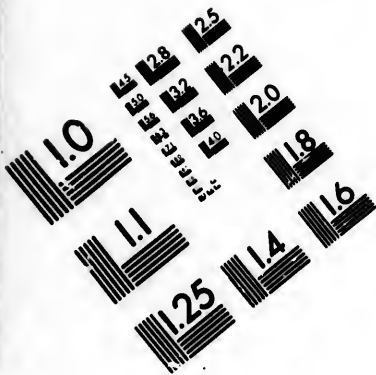
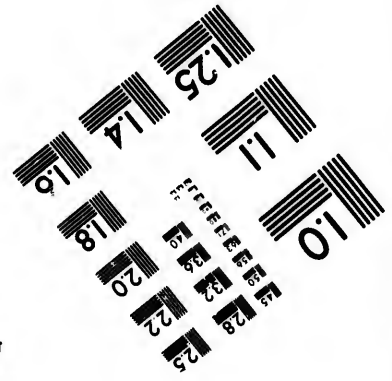
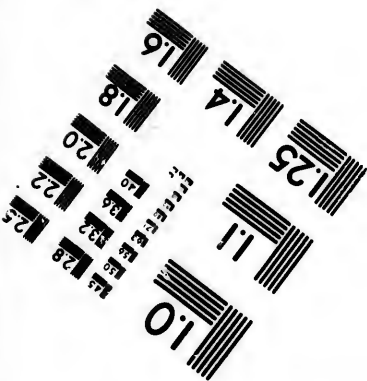
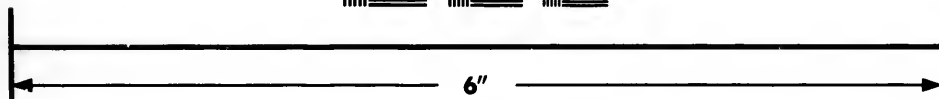
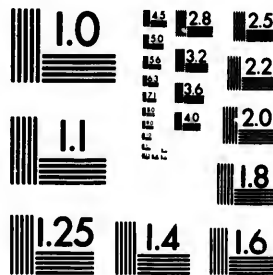


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Can

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

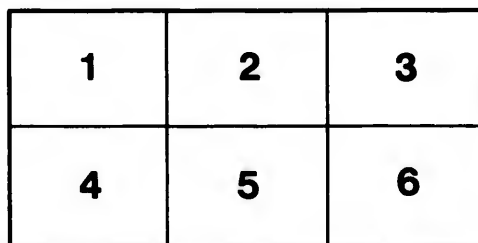
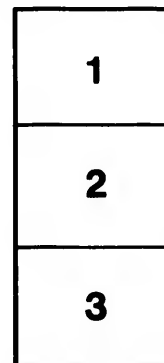
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Exemplaire
Les détails
uniques du
document
sont exigés
pour le filmage

Les
pages

Les
pages

Les
pages

Les
pages

Les
pages

Les
pages

**CIRCULAIRE à MM. les curés, missionnaires, vicaires
et autres ecclésiastiques du diocèse de Québec.**

Québec, 12 octobre 1835.

MONSIEUR,

DEPUIS la publication du calendrier qui accompagnait le mandement de Mgr. J. O. Plessis, en date du 1er. mai 1824, et la lettre circulaire de Mgr. B. C. Panet, en date du 1er. juillet 1831, laquelle vous annonçait la fête de St. Pierre Damien, Evêque et Docteur, fixée au 23 février, il a plu au St. Siège de nous accorder, par une lettre datée du 16 novembre 1834, plusieurs nouveaux offices, dont il est de notre devoir de vous donner connaissance, et qui seront de précepte pour tout le diocèse, à dater de 1836. En voici la liste :—

Le 2d. dimanche après Pâque.—Le Patronage de St. Joseph.—*Double de 2de. classe.*

Le 18 mars.—St. Gabriel, archange.—*Double-majeur.*

Le 16 juin.—St. Jean-François-Régis, confesseur.—*Double-mineur.*

Le 21 juin.—St. Louis de Gonzague, confesseur.—*Double-mineur.*

Le 24 octobre.—St. Raphael, archange.—*Double-majeur.*

Le 18 décembre.—L'Expectation de la Ste. Vierge.—*Double-majeur. (*)*

A la liste des offices ci-dessus, nous devons ajouter les deux rubriques suivantes, qui ont rapport aux offices du Patronage de St. Joseph, et de St. Raphael, et que nous avons reçues dans une réponse datée de Rome le 20 novembre 1834.

“ I. Quand le 2d. dimanche après Pâque, jour où l'on fait l'office du Patronage de St. Joseph, tombe le 25 avril, ou le 1er. ou le 3 mai, cette fête est transférée, et l'on fait l'office de St. Marc, ou des Apôtres SS. Philippe et Jacques, ou de l'Invention de la Ste. Croix.”

(*) A la messe de l'Expectation de la Ste. Vierge, au lieu d'*Alleluia*, *V. Ave, Maria*, &c. qui suit le Graduel, on doit dire le suivant :

Alleluia, alleluia. V. Ecce virgo concipiet et pariet filium Jesum Christum. Alleluia.

N. B.—On pourra se procurer, à Québec et à Montréal :

1o. Les offices de St. Gabriel et de St. Louis de Gonzague, qui manquent dans quelques Bréviaires, ou qui ne s'y trouvent pas conformes à ceux du rit romain.

2o. La messe du Patronage de St. Joseph, et aussi celle de St. Raphael, qui se trouve incorrecte dans plusieurs missels.

3o. Un petit livret contenant les messes et les vêpres de quelques-uns de ces nouveaux offices, pour servir de supplément aux livres de chant en usage dans ce diocèse.

“ II. Si le 24 octobre, jour de la fête de St. Raphael, se rencontre le dimanche où l'on célèbre la fête de N. D. de la Victoire, l'office de St. Raphael est transféré. Dans le concours des I. ou des II. vêpres de St. Raphael avec celles de N. D. de la Victoire, on dit les vêpres de N. D. de la Victoire, et l'on fait seulement mémoire de St. Raphael.”

Ayant vérifié que l'usage assez généralement reçu dans ce diocèse, de célébrer la seconde messe du jour de Noël immédiatement après celle de minuit, n'était pas conforme aux rubriques, mais connaissant d'ailleurs que cet usage ne pouvait que favoriser la dévotion des fidèles, nous avons cru devoir nous adresser au St. Siège, pour obtenir la permission de le maintenir. Cette permission nous a été accordée par un Indult du 3 août 1834.

Nous vous informons aussi que, par un Indult du 13 janvier 1833, N. S. P. le Pape a bien voulu nous donner le pouvoir d'accorder une indulgence plénière, applicable, *per modum suffragii*, aux âmes du purgatoire; laquelle pourra être gagnée dans toutes les paroisses du diocèse, le jour de la Toussaint, le jour de la Commémoration des Morts, et le dimanche dans l'octave de la Toussaint. Nous nous ferons un plaisir d'accorder cette indulgence aux paroisses qui nous marqueront le désir d'en profiter.

En vertu d'un Indult du 1er. juin 1834, valable pendant 10 années, nous renouvelons, par les présentes, en faveur de tous les prêtres approuvés de ce diocèse, ainsi que de ceux qui le seront par la suite, le pouvoir d'accorder aux fidèles *in articulo mortis*, la bénédiction et l'indulgence plénière, selon la formule prescrite par le Souverain Pontife Benoît XIV, et en usage jusqu'à ce jour.

Je suis, bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et

très-obéissant serviteur,

(Signé) ✠ JOS. Ev. de Québec.

Pour vraie copie.



e
e
s
e
p.
e
e
-
e
x

us
ce
ix
la
ce

